

Projet Interreg III – B Medocc « Suber-med »



Institut Méditerranéen du Liège

Etat des lieux de la filière liège française

Introduction

Bien que ne représentant que 3 % de la surface des suberaies mondiales, et 1 % de la production mondiale de liège¹, la France possède une riche tradition subéricole. N'oublions pas que c'est le moine bénédictin Dom Pérignon qui le premier utilisa le liège pour boucher le Champagne, boisson qu'il venait d'inventer.

Les régions de production de liège, aujourd'hui réduites à la Corse, au Var et aux Pyrénées-Orientales, ont été bien plus vastes par le passé.

En effet, de part son passé colonial, la France a pendant longtemps administré les vastes suberaies d'Afrique du Nord, et plus particulièrement d'Algérie, ce qui en fait un des pays pionniers de la subériculture, comme en atteste l'un des premiers ouvrages écrits sur le sujet par Lamey².

D'autre part, la proximité du département des Pyrénées-Orientales avec la province de Gérone (Espagne), véritable berceau de l'industrie bouchonnière moderne, a fait que les suberaies nord-catalanes ont très tôt été mises en production, et qu'une industrie relativement importante s'est mise en place (avec comme représentant notable l'entreprise Sabaté).

Dans le Sud-Ouest, et plus précisément dans les départements des Landes et du Lot-et-Garonne, l'exploitation du liège a pu se développer grâce à la forte demande en bouchons de la part des domaines viticoles du Bordelais, et à la présence du port de Bordeaux permettant une exportation aisée via la Garonne.

Depuis, l'effondrement des cours du liège à partir des années 1950, conjugué à l'arrivée massive sur le marché des lièges espagnols et portugais, ont considérablement affecté la subériculture en France. Actuellement, la suberaie française occuperait une surface de 65 000 ha selon l'I.F.N. (Inventaire Forestier National³), pour une production de liège femelle pouvant être estimée entre 5 000 et 7 000 tonnes par an, selon les conditions de récolte et les cours du liège.

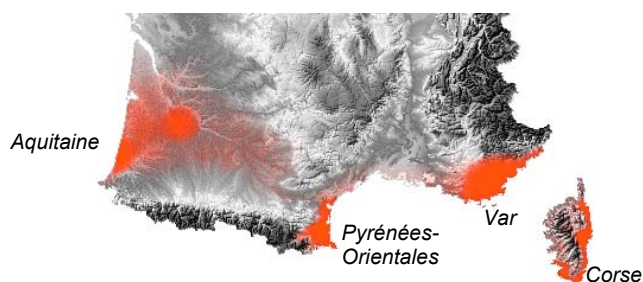
¹ YESSAD S.A., *Le chêne-liège et le liège dans les pays de la Méditerranée occidentale*, Louvain-la-Neuve, A.S.B.L. Forêt Wallone, 2000.

² LAMEY A., *Le chêne-liège : sa culture et son exploitation*, Paris – Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1893.

³ <http://www.ifn.fr>

Aire de répartition du chêne-liège en France

Le chêne-liège (*Quercus suber*) est une essence assez exigeante au point de vue écologique, ce qui explique qu'il n'occupe qu'une place restreinte dans la forêt française (moins de 1 % des surfaces forestières). Il se répartit essentiellement sur 4 zones assez bien délimitées, combinant influences maritimes, sols acides, et une certaine douceur du climat, à savoir la Corse, le Var, les Pyrénées-Orientales, et l'Aquitaine (cf. carte ci-contre).



Aire de répartition naturelle du chêne-liège en France



Suberaie entretenue dans les Pyrénées-Orientales

Cette répartition n'est pas homogène : dans la zone méditerranéenne (Var, Corse, Pyrénées-Orientales), le chêne-liège se présente souvent en peuplements purs (suberaie), ou accompagné de chênes verts (*Quercus ilex*) et pubescents (*Q. pubescens*), voire de pins maritimes (*Pinus pinaster*) ou pignons (*P. pinea*). Lorsqu'il est exploité, il constitue généralement l'essence majoritaire (cf. photo à gauche).

Du côté atlantique (massif des Landes de Gascogne), il est en revanche très disséminé, en quantité plus ou moins importante selon le degré d'intensité de la sylviculture des pins maritimes. Les peuplements purs sont très rares, et peuvent se rencontrer essentiellement dans deux régions : le Marensin, situé au sud du département des Landes, et l'Albret, situé au sud-ouest du département du Lot-et-Garonne. La plupart du temps, le chêne-liège est présent en lisière des peuplements de pins maritimes, ou sous forme de petits bosquets (appelés localement *airials*) dans les clairières ou autour des habitations.

Un passé florissant

Dans son ouvrage sur la subériculture daté de 1893, Lamey propose un tableau répertoriant la superficie des suberaies en France (cf. page suivante) qui atteignaient alors près de 150 000 ha.

La production annuelle de l'époque pouvait être estimée à environ 15 000 tonnes, soit près du triple de la production actuelle ! Ce tableau est par ailleurs à mettre en rapport avec les surfaces actuelles de la suberaie française, qui ne couvre plus au bas mot que 60 à 70 000 hectares (cf. tableau ci-dessous).

Département	Surface (ha)
Var	44 330
Corse-du-Sud	8 141
Pyrénées-Orientales	6 615
Haute-Corse	3 606
Alpes Maritimes	1 729
Landes	653
Hérault	155
Total France	65 228

Superficies boisées de chêne-lièges en 2005 en France (source : I.F.N.)

Département	Arrondissement	Contenance des forêts (ha)			Observations
		Domaniales	Communes	Particulières	
Alpes-Maritimes	Grasse		300	4 700	Forêts mélangées (chêne-liège et pin)
Var	Draguignan	6 103	11 271	50 000	Chêne-liège quelquefois pur, souvent mélangé avec le pin d'Alep ou maritime ou avec le chêne vert
	Toulon	1 945	5 664	30 000	
	Brignoles	244	666	2 700	
Corse	Sartène	2 026	890	6 000	Forêts mélangées
Pyrénées-Orientales	Céret		212	1 430	Chêne-liège pur ou en mélange avec le chêne vert
	Perpignan			286	
Lot-et-Garonne	Nérac			11 000	Chêne-liège en mélange avec le pin maritime
Landes	Dax		3 094	10 000	Chêne-liège en mélange avec le pin maritime
Gironde	Bazas				Peuplements disséminés dans les pins et de peu d'importance
	Bordeaux				
		10 318	22 097	116 116	
TOTAL			148 531		

Superficies boisées de chêne-lièges en France à la fin du XIX^{ème} siècle (Lamey, 1893)

Dans les Pyrénées-Orientales, de nombreux villages du massif des Aspres (Vivès, Llauro, Oms) et de celui des Albères (Maureillas, Sorède) abritaient alors quantité de petits ateliers familiaux, où les bouchons étaient encore « tournés » à la main.

L'arrivée successive au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, de la machine à rabot puis de la tubeuse, en provenance de l'Espagne voisine, provoqua un bond considérable en terme de productivité, et fit entrer définitivement le bouchon dans l'ère industrielle.

Les suberaies, qui n'occupaient à l'origine qu'une superficie assez faible, se sont considérablement étendues suite à l'épidémie de phylloxera qui frappa la région à la fin du XIX^{ème} siècle.

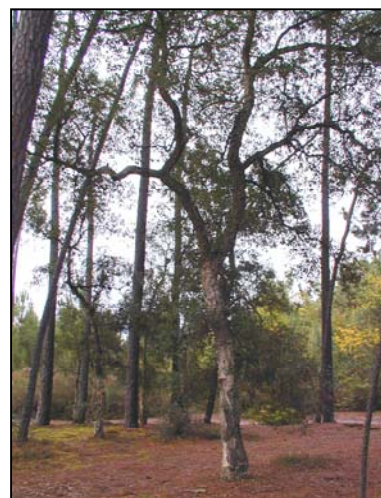
En effet, les nombreuses vignes décimées par ce fléau furent arrachées, puis les terrains reboisés avec une essence susceptible d'apporter un revenu régulier : le chêne-liège.

Ces suberaies sont encore présentes de nos jours et forment des peuplements réguliers ayant un âge compris entre 100 et 150 ans. Certaines d'entre-elles font même partie des plus productives, car plantées en alignement et bien desservies par des pistes.

La crise du liège

A partir de la 2^{ème} Guerre Mondiale (parfois avant), on a pu assister à une diminution progressive et régulière de l'exploitation du liège en France. Les raisons sont multiples et diffèrent parfois selon le territoire concerné.

En Aquitaine, les grandes campagnes de boisement en pins maritimes (*Pinus pinaster*) initiées au XIX^{ème} siècle pour dans un premier temps stabiliser les dunes littorales, puis pour assécher les marais de la plaine des Landes, commencèrent à porter leur fruit. Les revenus qu'apportèrent alors la résine (ou gomme) furent tels que l'on a parlé « d'arbre d'or » pour désigner le pin maritime. Le chêne-liège fut ainsi peu à peu sacrifié au profit de la sylviculture moderne, condamné à n'occuper que les terrains les plus ingrats, les plus inaccessibles, ou bien réduit à un rôle ornemental. La monoculture du pin maritime s'est poursuivie jusqu'à nos jours, l'exploitation de la résine ayant été remplacée par la production de bois et de pâte à papier.



Chêne-liège en sous-étage de pins maritimes (Aquitaine)

En région méditerranéenne, le chêne-liège s'est maintenu, malgré l'effondrement des cours du liège. Il n'a pas pu être remplacé par d'autres essences plus productives (comme cela est encore le cas au Portugal avec l'eucalyptus) car il n'occupait déjà bien souvent que des terrains particulièrement pauvres. Suite à l'augmentation du coût de la main d'œuvre française, qui se répercutait sur le prix du liège récolté, le liège français ne put plus faire face à la concurrence étrangère venant d'Espagne, du Portugal et du Maghreb, à la main d'œuvre alors bien meilleur marché. Il s'en est suivi un abandon progressif de l'exploitation subéricole, laissant peu à peu le maquis se développer dans des suberaies désormais sans entretien (cf. photo ci-contre), avec pour conséquence directe l'apparition et le développement d'incendies gigantesques, tels ceux ayant détruit plusieurs milliers d'hectares dans le massif des Aspres (Pyrénées-Orientales) en 1976, ou dans le massif des Maures (Var) en 2003.



Suberaie très embroussaillée, donc fortement exposée aux incendies de forêts

Le potentiel subéricole français a depuis considérablement diminué, avec des suberaies embroussaillées, mal desservies, et ne fournissant en grande partie que du liège de mauvaise qualité, mâle ou brûlé. Une des conséquences les plus directes fut la perte du savoir-faire de la part des leveurs locaux, qui se firent alors de plus en plus rares.

Un renouveau récent

A partir de la fin des années 1980, le marché du liège qui était au plus bas depuis plusieurs décennies, s'est de nouveau mis à frémir. La hausse de la demande mondiale en liège a amené les industriels à se tourner de nouveau vers les lièges français, notamment ceux du Var et des Pyrénées-Orientales. Des leveurs plus ou moins improvisés purent alors profiter d'une part de la relative ignorance des propriétaires de suberaies, qui ne s'étaient plus intéressés à leur forêt depuis des années, et d'autre part de l'absence totale de législation concernant le chêne-liège en France. Ce véritable « no man's land » juridique – encore décrié de nos jours par les gestionnaires de suberaies – a permis à certains exploitants malhonnêtes de s'autoriser des pratiques plus que discutables.



Disques de liège naturel utilisés dans la fabrication des bouchons pour vins effervescents



Arrachage de la mère lors d'une levée mal effectuée

Des équipes de leveurs, souvent composées de main d'œuvre non-qualifiée, ont été envoyées à l'assaut des suberaies encore en production, avec des conséquences souvent dramatiques pour la forêt (arrachages de la couche mère ; cf. photo à gauche). De plus, aucun âge limite n'est fixé concernant la levée de liège (contrairement au Portugal où la durée minimale d'une rotation est fixée par décret à 9 ans) ! Ainsi, avec l'augmentation de la demande en rondelles de liège naturel pour la fabrication de bouchons type « Champagne » (cf. photo ci-dessus), les exploitants peu scrupuleux n'hésitent plus aujourd'hui à récolter du liège mince (< 2 cm), parfois âgé de seulement 6 à 7 ans, alors qu'il est communément admis par les gestionnaires qu'il faut en France entre 12 et 15 ans, selon les secteurs géographiques, pour produire du liège d'épaisseur bouchonnable, c'est à dire au moins égale à 3 cm. Ce raccourcissement dans la fréquence des récoltes fait courir un risque réel à la suberaie, malgré notre manque de recul vis à vis de ces pratiques, en faisant subir aux arbres un stress répété, qui augmente alors leur sensibilité au feu et à divers agents pathogènes (*Platypus cylindrus*, *Diplodia mutila*).

Un tissu industriel toujours présent

L'effondrement de la production n'a pas pour autant empêché le développement des industries du liège, qui se sont rabattues vers les lièges portugais ou marocains.

De nos jours, on compte encore de nombreux bouchonniers, bien qu'ils ne réalisent plus qu'une partie des étapes de la fabrication du bouchon. Il n'existe plus aucune unité de bouillage des planches de liège actuellement en France ; les bouchonniers importent donc des bouchons bruts provenant soit directement de lièges étrangers, soit de lièges récoltés en France puis envoyés à l'étranger pour y être bouillis et tubés. Au niveau national, les industriels peuvent se regrouper au sein de la *Fédération Nationale des Syndicats du Liège (F.N.S.L.)*, basée à Paris.

Quelques industriels aggloméristes subsistent, mais là aussi, tout ou partie de la chaîne de production est délocalisée. Il s'agit donc plus souvent de négociants que de réels fabricants (à quelques exceptions près).

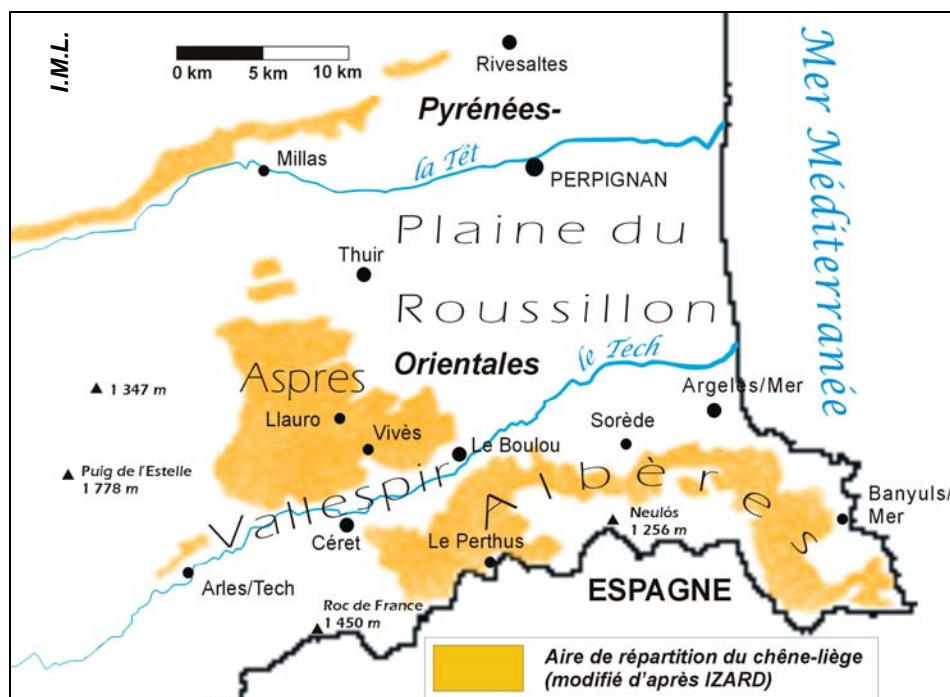
En 1992 en France, l'ensemble de la filière liège (de l'arbre au bouchon) représentait 1 600 emplois pour 80 entreprises⁴.

Diagnostic département par département

La situation de la filière liège n'est pas uniforme sur tout le territoire ; il existe de fortes disparités entre les départements producteurs. Voilà pourquoi il convient de les décrire un par un avant de pouvoir en détacher quelques généralités.

✓ Pyrénées-Orientales (source : Institut Méditerranéen du Liège) :

Malgré une surface subéricole relativement modeste par rapport à d'autres régions productrices, le département des Pyrénées-Orientales possède une filière liège dynamique. De plus, le liège catalan est réputé dans le milieu bouchonnier comme étant de très bonne qualité grâce à sa croissance lente qui le rend particulièrement propice au bouchage des vins de garde. La suberaie est principalement présente dans le massif des Aspès, celui des Albères, le Bas-Vallespir (région de Céret), et le long de la vallée de la Têt.



⁴ IPROCOR/FUNDECYT, *Manuel didactique du leveur et de l'ouvrier spécialisé dans les travaux d'exploitation du chêne-liège* (Version française), Projet Léosuber, Mérida, Junta de Extremadura, Consejería de Educación, Ciencia y Tecnología, 1999.

Surface subéricole :	<i>Potentielle</i> 15 000 ha <i>Exploitée</i> 5 000 ha
Structure de Propriété :	<i>Suberaie publique</i> 1 % <i>Suberaie privée</i> 99 %
Production :	<i>Liège mâle</i> ? <i>Liège femelle</i> 500 – 1 000 t/an (variable selon les années)
Prix moyen :	<i>Liège mâle (et rebuts)</i> 0,23 €/kg (prix rendu usine en Espagne) <i>Liège femelle</i> 0,60 € - 1 €/kg (sur pied)
Entreprises :	<i>Leveur(s)</i> 6 à 8 équipes (Français ou étrangers) <i>Bouchonnier(s)</i> 5 <i>Agglomériste(s)</i> 1 <i>Autre(s)</i> Institut Méditerranéen du Liège Musée du Liège A.S.L.G.F. « Suberaie Catalane »

Les exploitants forestiers :

Quelque équipes de leveurs existent dans le département, installées depuis plus ou moins longtemps. Certains travaillent seuls, d'autres font appel à de la main d'œuvre parfois locale, mais le plus souvent étrangère (Espagne, Portugal, Maghreb).

La hausse des prix du liège observée ces dernières années a attiré l'attention de nouveaux exploitants peu scrupuleux utilisant de la main d'œuvre non-qualifiée pour pratiquer les opérations de démasclage et de levée du liège. De plus, faute de législation adéquate, la récolte de liège mince (seulement âgés de 6 ou 7 ans) tend à se développer depuis quelques années.

Il faut également noter la présence de quelques propriétaires ou gestionnaires levant eux-même leur liège, sans faire appel à des intervenants extérieurs.

Les industriels :

Parmi les industriels bouchonniers présents dans les Pyrénées-Orientales, il faut bien évidemment citer l'entreprise *Sabaté*, située sur la commune de Céret, qui malgré des difficultés économiques reste une vitrine pour le département, notamment en terme d'innovation technologique (bouchon « Altec » et procédé « Diamant »).

Les entreprises *Trescases* et *Abel*, situées toutes les deux sur la commune du Boulou, sont spécialisées dans la fabrication de bouchons haut de gamme, et pratiquent un effort certain en terme de traçabilité du liège. La commune du Boulou abrite une autre entreprise, *Socali*.

Une usine existe à Perpignan, *Travet liège*, de taille relativement modeste.

Citons également l'usine *Prestiliège*, qui malgré son nom fabrique des bouchons synthétiques.

Toutes ces entreprises ne font que les étapes de finition du bouchons, les premières transformations étant accomplies à l'étranger.

Une entreprise commercialise des produits agglomérés – la *S.N.I.C.-S.M.T.* – mais elle ne joue qu'un rôle commercial : elle n'utilise pas de liège récolté dans le département, mais importe directement des produits finis qu'elle revend.

Il faut préciser que les Pyrénées-Orientales profitent d'une situation géographique privilégiée pour écouler leur production, avec la présence de nombreuses industries de transformation du liège du côté espagnol, dans les régions de Figueras et de Gérone.

Le Musée du Liège de Maureillas-las-Illas :

Un Musée du Liège s'est installé sur la commune de Maureillas-las-Illas, dans le massif des Albères, au cœur d'une des principales zones de production. Il présente de nombreuses machines d'époques différentes, ainsi que des expositions et divers objets en liège.

L'Institut Méditerranéen du Liège :

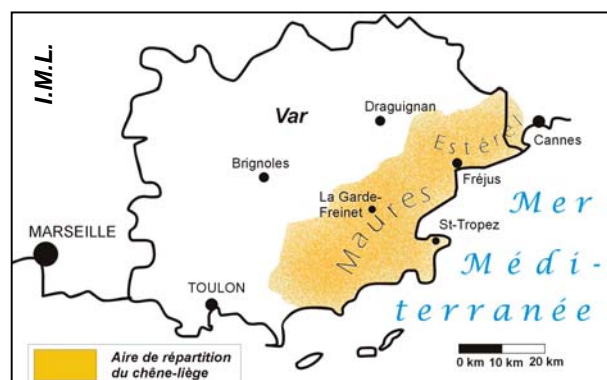
L'Institut Méditerranéen du Liège (I.M.L.) est un centre de recherche et de développement créé en 1994, et dont le locaux sont situés sur la commune de Vivès (massif des Aspres). Il participe

au développement de la filière liège locale, en menant des actions de recherche appliquée, de vulgarisation, et de conseil aux propriétaires. Il s'agit du seul organisme de ce type en France. L'I.M.L. organise également tous les ans depuis 2000 une vente de liège sur pied, en collaboration avec les organismes gestionnaires de la forêt privée. Ces ventes ont permis de maintenir le prix du liège à la hausse, tout en garantissant un encadrement de la récolte et le respect des règles d'écorçage.

Tous les 2 ans, la commune de Vivès et son Maire, M. Jacques Arnaudès, organisent *Vivexpo*, un colloque international sur la suberaie, le chêne-liège et le liège. L'édition 2004 a porté sur le thème du « chêne-liège face au feu. »

Depuis 2003, une structure de regroupement des propriétaires forestiers spécialement dédiée à la suberaie a été créée : l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « La Suberaie Catalane. » Cette association mène des travaux de réhabilitation dans des suberaies dégradées, et commercialise le liège de ses adhérents.

✓ **Var [source : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise] :**



Le département du Var, le plus boisé de France (58,3 % de couverture forestière), possède sans nul doute le plus grand potentiel subéricole. Néanmoins, il cumule de nombreux handicaps : la faiblesse de l'industrie locale, l'état avancé de dégradation de la suberaie (à cause des incendies répétés et des levées mal effectuées), ainsi que l'apparition d'un nouveau ravageur (*Platypus cylindrus*) causant la mort de nombreux arbres. La suberaie est répartie sur les massifs de la Provence cristalline et métamorphique : les Maures et l'Estérel.

Surface subéricole :	Potentielle.....	45 000 ha	
	Exploitée.....	20 000 ha	
Structure de propriété :	Suberaie publique.....	26 %	
	Suberaie privée.....	74 %	
Production :	Liège mâle.....	?	
	Liège femelle.....	1000 – 2 500 t/an	(très variable selon les années)
Prix moyen :	Liège mâle (et rebuts)..	0,05 □ - 0,10 □/kg	
	Liège femelle.....	0,15 □ - 0,45 □/kg	(sur pied)
Entreprises :	Leveur(s).....	6 à 10 équipes	(Français ou étrangers)
	Bouchonnier(s).....	1	
	Agglomériste(s).....	0	
	Autre(s).....	A.S.L.G.F. « Suberaie Varoise »	

En ce qui concerne les exploitants forestiers, là aussi, faute de législation adaptée, la porte est ouverte à tous les abus. Les exploitants travaillent souvent clandestinement, avec de la main d'œuvre étrangère absolument pas qualifiée (venant parfois des pays de l'Est : Pologne, Roumanie...) qui fait des ravages dans les suberaies. Le vol du liège y est une pratique courante, ce qui empêche toute traçabilité de la production et décourage les propriétaires lésés.

En aval, on ne compte qu'une seule unité de transformation, l'entreprise *Liège Mélior*, employant un demi-douzaine de personnes et qui se trouve sur la commune de Fréjus. La quasi totalité de la production des suberaies varoises part directement vers l'étranger (Italie) pour y être transformée.

L'A.S.L.G.F. « La Suberaie Varoise » :

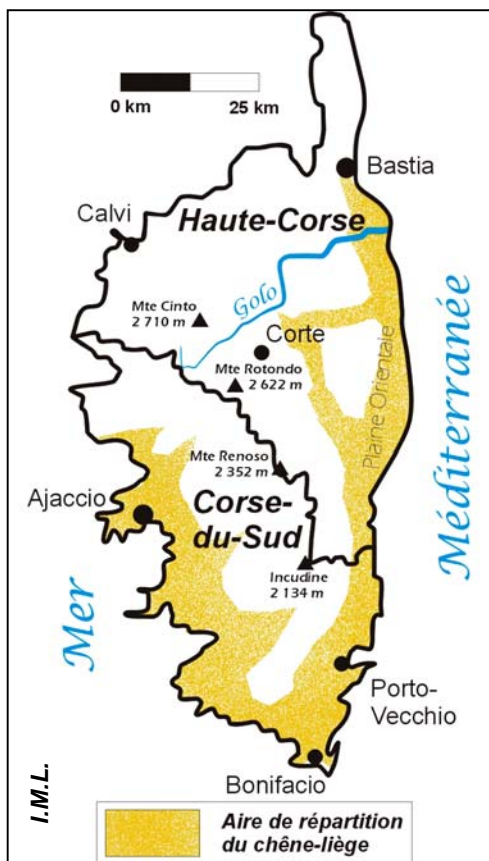
Les propriétaires de suberaies du Var peuvent se regrouper au sein de cette association syndicale qui gère les forêts de ses adhérents en alliant gestion forestière et protection contre les

incendies. Des ventes groupées de liège sur pied ont également été organisées, avec des prix néanmoins bien inférieurs à ceux observés dans le Pyrénées-Orientales.

Depuis 2 ans, l'A.S.L.GF « La Suberaie Varoise » essaie, avec l'appui du Centre Régional de la Propriété Forestière, de faire pression sur les pouvoirs publics pour réglementer les levées de liège, et pour les interdire dans les zones les plus exposées aux attaques de *Platypus cylindrus*⁵.

Quant aux suberaies appartenant à des collectivités locales, souvent des communes, elles sont rassemblées au sein de l'Association des Communes Forestières du Var, et gérées par l'Office National des Forêts (O.N.F.).

✓ **Corse (sources : Office du Développement Agricole et Rural de Corse-du-Sud et Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse) :**



La majorité de la suberaie de production se situe dans le département de Corse-du-Sud, plus précisément dans le secteur de Porto-Vecchio, bien qu'il existe d'importantes superficies boisées de chêne-liège en Haute-Corse. Le marché du liège en Corse fut florissant à la fin du XIX^{ème} siècle, atteignant un pic dans les années 1960, avant de périr comme dans les autres régions de France⁶.

De nos jours, il ne subsiste qu'un seul industriel, et quelques entreprises de récolte. Le reste de la production est absorbée par la Sardaigne voisine, qui possède un fort potentiel industriel et qui fait venir directement des équipes de leveurs. Tout cela rend la filière très difficile à analyser.

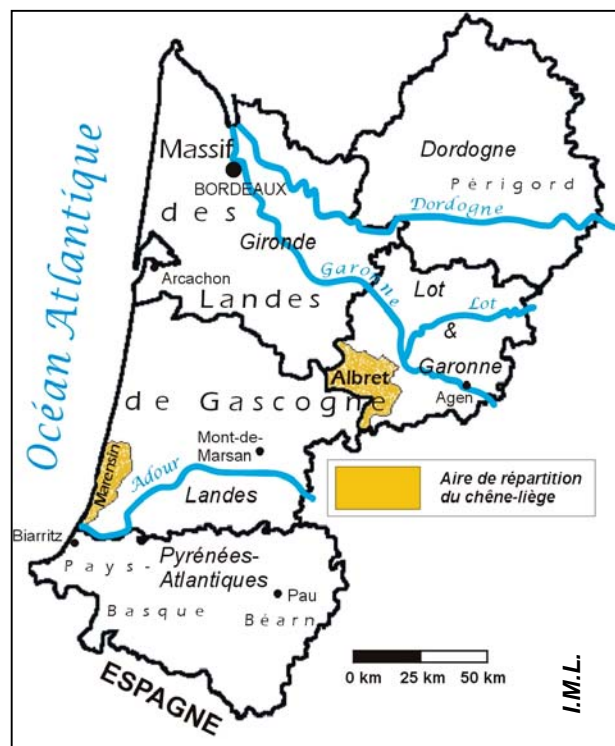
Malgré un réel potentiel de production – qualitatif et quantitatif – la suberaie Corse reste largement sous-exploitée.

Surface subéricole :	Potentielle.....	30 000 ha
	Exploitée.....	15 000 ha
Structure de propriété :	Suberaie publique.....	1 %
	Suberaie privée.....	99 %
Production :	Liège mâle.....	?
	Liège femelle.....	2 000 t/an (très difficile à vérifier)
Prix moyen :	Liège mâle (et rebuts).....	?
	Liège femelle.....	0,40 €/kg (sur pied)
Entreprises :	Leveur(s).....	5 à 10 équipes ? (Corses ou Sardes)
	Bouchonnier(s).....	1
	Agglomériste(s).....	0
	Autre(s).....	Artisans

⁵ AMANDIER L., « La suberaie des Maures en danger » in *La feuille & l'aiguille*, n°58, Marseille, Association Forêt Méditerranéenne, février 2005. Fourni en annexe.

⁶ STEFANI F., *Approche d'une méthode expéditive pour l'estimation de la quantité de liège sur pied en Corse-du-Sud*, Rapport de Stage B.T.S.A. « Gestion Forestières », O.D.A.R.C., 2000.

✓ **Landes (source : Centre de Productivité et d'action Forestières d'Aquitaine) :**



Le chêne-liège est naturellement présent dans les Landes, dans la région du Marensin (au sud du département, à la limite du département voisin des Pyrénées-Atlantiques). Son exploitation remonte au milieu du XIX^{ème} siècle ; le liège était alors transformé en bouchons dans de petits ateliers artisanaux, avant l'arrivée progressive de la mécanisation après 1900. L'activité bouchonnière a ensuite décliné progressivement à partir des années 1950, concurrencée par les importations de lièges étrangers et l'omniprésence du pin maritime.

Malgré tout, les industries se sont maintenues dans la région, en transformant des lièges portugais, espagnols ou marocains.

Après un abandon total des suberaies landaises, des initiatives locales commencent à apparaître en faveur d'une reprise de l'activité subéricole, à l'initiative notamment d'un industriel fabricant des produits agglomérés (*Agglolux*). Ainsi, depuis 2000, une cinquantaine de tonnes de liège de basse qualité (mâle ou

surépais) sont récoltées annuellement, entièrement sur des terrains domaniaux (appartenant aux communes du littoral). Il existe néanmoins un problème de main d'œuvre puisque aucun leveur professionnel ne subsiste dans le Sud-Ouest de la France.

Un inventaire précis de la ressource disponible doit être réalisé pendant l'année 2005, ainsi que des projets de reboisement en chênes-lièges, notamment sur les parcelles de pins maritimes déperissants.

Surface subéricole :	<i>Potentielle</i>600 ha (avec pins maritimes)
	<i>Exploitée</i>200 ha
Structure de propriété :	<i>Suberaie publique</i> 1 %
	<i>Suberaie privée</i>99 %
Production :	<i>Liège mâle</i>40 t
	<i>Liège femelle</i>0 t
Prix moyen :	<i>Liège mâle (et rebuts)</i>0,09 €/kg (sur pied)
	<i>Liège femelle</i>0
Entreprises :	<i>Leveur(s)</i>0
	<i>Bouchonnier(s)</i>4 - 5
	<i>Agglomériste(s)</i>2
	<i>Autre(s)</i>1 artisan décorateur

✓ **Lot-et-Garonne (source : Centre Régional de la Propriété Forestière de Lot-et-Garonne) :**

Le chêne-liège est présent essentiellement dans le sud-ouest du département, au niveau de l'extrémité orientale du plateau landais, dans la région dite de l'Albret ou du Néracais (en référence à la sous-préfecture voisine de Nérac), à la limite des départements des Landes, de la Gironde et du Gers. Il s'étend sur un superficie d'environ 10 000 ha, mais de façon très dispersée, en bosquets, en lisière de parcelle ou en sous-étage des plantations de pins maritimes. Cette zone a pour particularité

de marquer la limite nord de la répartition naturelle du chêne-liège en Europe, au niveau du 44^{ème} degré de latitude Nord.

Surface subéricole :	<i>Potentielle</i>	10 000 ha	(avec pins maritimes)
	<i>Exploitée</i>	0 ha	
Structure de propriété :	<i>Suberaie publique</i>	1 %	
	<i>Suberaie privée</i>	99 %	
Production :	<i>Liège mâle</i>	0 t	
	<i>Liège femelle</i>	0 t	
Prix moyen :	<i>Liège mâle (et rebuts)</i>	?	
	<i>Liège femelle</i>	?	
Entreprises :	<i>Leveur(s)</i>	0	
	<i>Bouchonnier(s)</i>	3 - 4	
	<i>Agglomériste(s)</i>	5	
	<i>Autre(s)</i>	Musée du Liège	

Son exploitation, florissante au XIX^{ème} siècle, a complètement cessé au milieu du XX^{ème} siècle pour les mêmes raisons que dans les Landes, à savoir une élimination quasi-systématique en faveur de la monoculture de pin maritime, qui forme – faut-il le rappeler – le plus grand massif européen cultivé avec près de 1 million d’hectares, sur les départements de la Gironde, des Landes, et donc du Lot-et-Garonne.

L’industrie, principalement basée autour des commune de Lavardac, Barbaste et Mézin, est bien implantée. Là aussi, bouchonniers et aggloméristes ne fabriquent presque plus sur place, mais ils finissent des produits en liège ayant déjà subi une première transformation à l’étranger, ou bien ils redistribuent des produits finis directement importés.

A titre expérimental, quelque parcelles ont été reboisées avec du chêne-liège, notamment dans le cadre d’actions de l’Institut Méditerranéen du Liège. Les propriétaires forestiers possédant des chênes-lièges en sous-étage de leur plantation de pin maritime sont désormais encouragés à les conserver lors des coupes d’exploitation, au lieu de les abattre en même temps que les pins.

On peut noter la présence sur la commune de Mézin, d’un Musée du Liège et du Bouchon, qui retrace l’aventure de l’industrie bouchonnière de la région.

Tableau récapitulatif des principales données concernant la suberaie française

Secteur géographique	Surface subéricole		Production (t/an)		Prix moyen (€/kg)		Nombre d’entreprises			
	Potentielle	Exploitée	Liège mâle	Liège femelle	Liège mâle	Liège femelle	Leveur	Bouchonnier	Agglomériste	Autre
Pyrénées-Orientales	15 000 ha	5 000 ha	?	500 - 1000	0	0,60 - 1	6 - 8	5	1 (négociant)	Musée du Liège I.M.L.
Var	45 000 ha	20 000 ha	?	1 000 - 2 500	0,05 - 0,10	0,15 - 0,45	6 - 10	1	0	
Corse	30 000 ha	15 000 ha	?	2 000 (?)	?	0,40	5 - 10 ?	1	0	Artisans
Landes	600 ha	200 ha	40	0	0,09	-	0	4 - 5	2	1 décorateur
Lot-et-Garonne	10 000 ha	0	0	0	?	?	0	3 - 4	5	Musée du Liège
Total	100 600 ha	40 200 ha	?	3 500 - 5 500			17 - 28	14 - 16*	8	

* il existe également des bouchonniers situés dans des régions non-productrices de liège (Champagne...)

Conclusion

Lors de ce tour d'horizon, on aura remarqué l'extraordinaire diversité de la situation économique de la filière-liège dans les différentes régions concernées. Quelques points réunissent néanmoins l'ensemble du territoire :

- la prépondérance des suberaies appartenant à des propriétaires privés, sauf dans le département du Var où environ ¼ des suberaies appartiennent à des collectivités (le plus souvent des communes) ;
- le morcellement de la propriété forestière, qui complique la gestion des suberaies pour les petites surfaces (la plupart des propriétaires de suberaies possèdent moins de 4 hectares) ;
- une absence totale de réglementation concernant l'exploitation du liège, notamment en ce qui concerne les délais séparant deux écorçages et la qualification professionnelle des leveurs ;
- une faiblesse des cours du liège, principalement due au coût élevé de la main d'œuvre et aux difficultés d'exploitation, qui rend la levée difficile à rentabiliser, surtout pour les lièges de mauvaise qualité ;
- une absence d'unités de première transformation du liège (bouillage, tubage) sur l'ensemble du territoire, qui empêche l'utilisation sur place du liège local (principalement pour les lièges de mauvaise qualité : mâles et rebuts). Ce constat est parfois atténué par la présence de ces unités de l'autre côté des zones frontalières (Pyrénées-Orientales, Corse) ;
- une industrie qui s'est adaptée à ces changements en important la matière première, ou en délocalisant une partie de leur activité dans les principaux bassins de production (Portugal, sud-ouest de l'Espagne, Catalogne, Maroc).

Afin de lutter sur un marché de plus en plus concurrencé par les produits synthétiques, de nombreux industriels français s'orientent désormais vers une production de qualité, concrétisée sur le terrain par un réel effort en terme de traçabilité, et par l'adhésion à des démarches de certification (I.S.O., Systecode...). La prochaine étape pourrait être l'écocertification du liège en tant que produit forestier (dans le cadre du programme P.E.F.C. par exemple), ce qui garantirait la gestion durable des suberaies, chose qui est loin d'être le cas en France.